



Plan de protection destiné à prévenir les abus de pouvoir, crédit d'engagement

Propositions :

1. Le Synode prend connaissance du projet de « Plan de protection destiné à prévenir les abus de pouvoir ».
2. Il approuve à cet effet
 - a) un crédit d'engagement pour une dépense unique de 145 000 francs et des dépenses périodiques annuelles de 36 800 francs (mesures salariales, surcoûts en raison du renchérissement et de fluctuations des taux de change non compris), et
 - b) 31,5 points de poste pour un poste à 25 % de « responsable de projet Plan de protection destiné à prévenir les abus de pouvoir ».

Explication

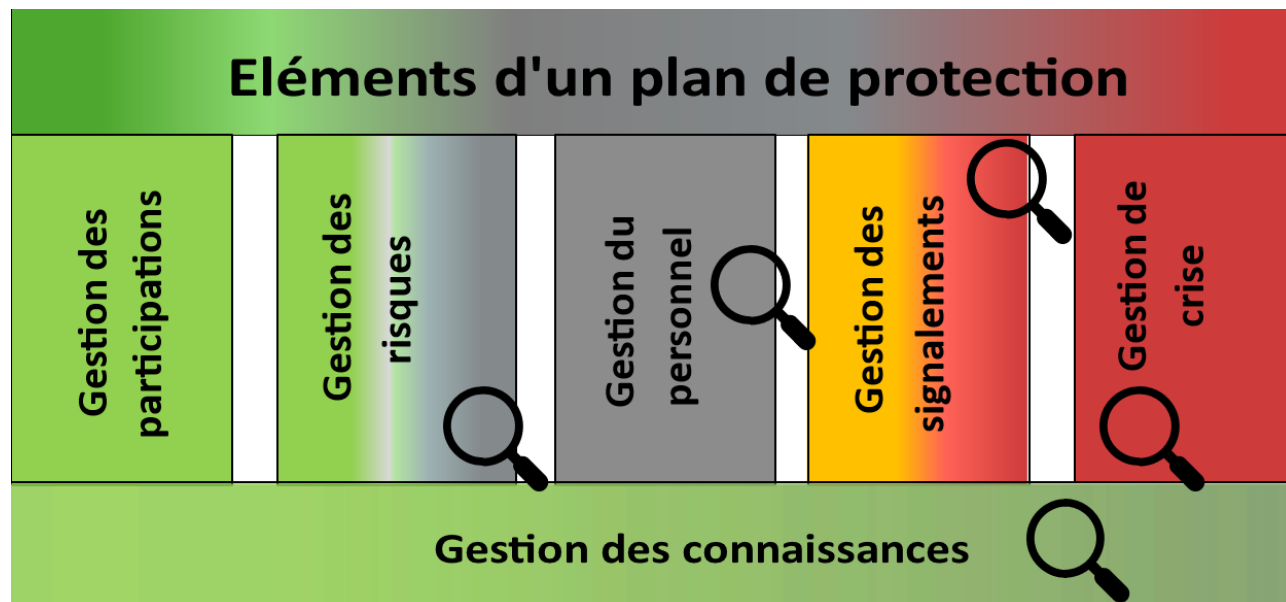
Le 6 avril 2023, le Conseil synodal a institué une task force afin que les Églises réformées Berne-Jura-Soleure puissent réagir selon des standards établis en cas de suspicion d'abus sexuel. Le 31 août 2023, il a en outre chargé la délégation aux questions de genre de faire des propositions en soutien aux tâches de la task force. Ces propositions devront permettre de mettre sur pied des structures professionnelles au sein des services généraux afin de pouvoir fournir rapidement des prestations en matière de prévention, d'intervention et de réparation morale dans le contexte des violations de limites et des abus.

La délégation aux questions de genre est dirigée par la conseillère synodale Renate Grunder. Cette dernière est également membre du groupe de travail « Protection de l'intégrité personnelle / Exigences minimales pour les Églises membres » de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS). Cela garantit l'harmonisation et la coordination des efforts nationaux et cantonaux en la matière. Ute Spiekermann a apporté son expertise à la délégation pour élaborer la présente proposition. Elle était collaboratrice spécialisée auprès du bureau de prévention de l'exploitation sexuelle (Limita) et est actuellement chargée de la prévention auprès de l'Église nationale réformée d'Argovie. Elle est par ailleurs cofondatrice de l'association « MachtRaum », un service spécialisé dans la prévention des abus de pouvoir disposant d'une expertise particulière en matière d'abus de pouvoir d'ordre spirituel.

Lors du Synode d'été 2024 de l'EERS, consacré entre autres à la thématique de la protection de l'intégrité personnelle, les déléguées et délégués au Synode ont été unanimes sur le fait qu'aucun abus ne devait être toléré au sein de l'Église. Rita Famos, la présidente de

l'EERS a salué la décision du parlement de mettre l'accent sur la prévention et l'aide aux victimes. Avec la présente proposition, les Églises réformées Berne-Jura-Soleure suivent exactement le même axe et entendent ainsi assumer leur responsabilité pour le territoire de leur ressort.

A: Plan de protection global



Gestion des connaissances et des participations: pas de prévention sans formation! Pour que chacun et chacune puisse se défendre contre toute forme d'abus d'ordre spirituel, psychique ou sexuel, une bonne connaissance de cette thématique est indispensable. Cela implique de mettre à disposition également des offres de formation destinées aux responsables ou aux bénévoles en plus des formations périodiques de base sur le code de conduite. Les formations contribuent à sensibiliser en conséquence les collaborateurs et collaboratrices, les personnes qui s'engagent à titre honorifique ainsi que les bénévoles et à rendre ces personnes attentives au sujet.

Gestion des risques: le code de conduite est l'instrument principal de gestion des risques. Il convient de l'élaborer de manière participative avec des représentantes et représentants des autorités et tous les groupements professionnels. Il deviendra ainsi un instrument accepté de toutes et tous. Ceci en mettant également l'accent sur l'abus spirituel comme étant la porte d'entrée par excellence des abus sexuels dans le contexte ecclésial.

Gestion du personnel: la prévention nécessite des échanges réguliers: réunions d'équipes sur le sujet en association avec une culture de l'erreur et du retour d'information. Il faut des règles pour la formation continue, des conséquences relevant du droit du personnel en cas de comportement fautif et le sujet doit être abordé lors des mises au concours de postes ainsi que lors des entretiens d'embauche. Ces mesures fixent des jalons pour l'action.

Gestion des signalements: il faut des pourcentages de poste suffisants pour les interlocuteurs et interlocutrices, les services de signalement externes et internes et des cahiers des charges pour les interlocuteurs et interlocutrices. Il faut faciliter les signalements et les traiter rapidement et de manière professionnelle.

Gestion de crise: un guide d'intervention est l'instrument de gestion de crise; il porte sur la culture du signalement, la tolérance zéro et la coordination. Il définit des processus et responsabilités clairs pour gérer les cas et lors de soupçons d'actes relevant du droit pénal.

B: Procédure de mise en œuvre

Dans l'idéal, tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices prennent part au processus d'élaboration afin d'obtenir une large acceptation envers cette thématique. La gestion du personnel, la gestion des signalements ainsi que la gestion de crise pourront déjà être élaborées en 2024 en plus de l'analyse des besoins, de la définition du mandat et de la formation des cadres (CS). Le cœur de la gestion des risques réside dans le code de conduite. La sensibilisation, l'élaboration et la formation représentent ainsi la plus grande partie des ressources financières nécessaires. La gestion des connaissances complétera à l'avenir cette base. Il s'agit en l'occurrence de la formation de base des nouveaux collaborateurs et des nouvelles collaboratrices ainsi que des cours de perfectionnement.

C: Ressources humaines et financières

L'accompagnement par les Églises réformées Berne-Jura-Soleure est évalué à un pourcentage de poste d'environ 25% pour la direction et le suivi du projet. Pour 2024, ces ressources sont disponibles par des pourcentages de poste non pourvus au sein des services généraux. Les coûts s'élèvent à environ 16000 francs. Pour 2025, l'organisation des importants programmes de formation continue prévus pourrait nécessiter un soutien administratif. Les formations périodiques s'adressent à l'ensemble du personnel de l'Église et des bénévoles dans les paroisses. Les prochaines années diront si un poste à 25% suffit. Le Conseil synodal a décidé de demander au Synode **31,5** points de poste pour ce nouveau poste. Ces nouveaux points de postes ont pour conséquence des charges de personnel périodiques annuelles d'environ 32000 francs bruts.

En outre, des prestations propres seront nécessaires qui ne sont pas à sous-estimer. Parmi celles-ci figurent par exemple le suivi du projet, les groupes de travail, etc. Jusqu'à présent, de tels coûts n'étaient pas mentionnés dans les projets, bien qu'ils occasionnent régulièrement une charge de travail temporaire élevée pour le personnel.

Coûts de planification et d'étude 2024

Élément	CHF
Analyse des besoins, définition du mandat, formation des cadres	5280
Gestion du personnel (élaboration)	2200
Gestion des signalements (bases en vue de la mise sur pied d'un point de signalement ou de contact interne)	3300
Gestion de crise (constituer un état-major de crise, créer un guide d'intervention)	3300
Frais de déplacement	1920
Coûts de personnel bruts	16000
TOTAL 2024	32000

Les coûts de 32000 francs dus en 2024 sont les coûts de planification et d'étude destinés à préparer un projet (art. 66 al. 2 let. g du règlement sur la gestion financière) et constituent donc une dépense liée qui a été approuvée par la direction du département Services centraux (art. 32 al. 1 de l'ordonnance sur la gestion financière). Pour déterminer la compétence financière, ces coûts doivent être ajoutés au crédit de réalisation.

Coûts de personnel, de biens et de services uniques 2025

Élément	CHF
Gestion des risques (15 x 1 jour de formation pour un total d'environ 620 collaborateurs et collaboratrices) Objectif: sensibiliser et élaborer les premiers standards de qualité pour le code de conduite - Impliquer chaque collaborateur et collaboratrice! Désigner des membres du groupe de travail chargé d'élaborer le code de conduite, issus de tous les groupements professionnels.	60 000
Gestion des risques, élaborer un code de conduite bénéficiant d'un large appui et qui sera le cœur de la prévention.	6 600
Gestion des signalements (implanter les connaissances dans les paroisses) nombre x 1300 francs, nombre estimé = 6	7 800
Frais de déplacement	6 600
Coûts de personnel bruts (poste à 25%)	32 000
TOTAL 2025	113 000

Coûts périodiques à partir de 2026

Élément gestion des connaissances pour des formations régulières	CHF
Formations de base obligatoires pour nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices (jusqu'à 40 personnes), 1 jour	2 200
Cours de perfectionnement obligatoires pour tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices (jusqu'à 40 personnes), ½ jour	1 300
Offres de formation facultatives de 3 à 4 heures pour bénévoles avec personnel placé sous leur responsabilité (ou autorités) (jusqu'à 40 personnes)	1 300
Coûts de personnel bruts (poste à 25%)	32 000
Total annuel à partir de 2026	36 800

Résumé	CHF
Dépenses uniques (2024 - 2025)	
Coûts de planification et d'étude 2024 (dépenses liées).	32 000
Coûts de personnel, de biens et de services 2025	113 000
Total dépenses uniques	145 000
Dépenses périodiques par année (à partir de 2026)	36 800

Le Conseil synodal